

Compte rendu commission dérogation 6 juin 2017

Rappel des règles appliquées (d'usage) sur Arnage

- Un avis défavorable prononcé par les communes des demandeurs extérieurs implique qu'en cas de dérogation acceptée les frais seront à la charge de la commune d'Arnage sans contrepartie.

Les frais par élève pour la commune d'Arnage sont de 750 € en maternelle, 450 € en élémentaire par année de scolarité.

- La position de la municipalité est de donner un avis défavorable pour les nouvelles dérogations extérieures à moins de cas très particuliers. Cependant pour les dérogations existantes pour un frère/une sœur, la continuité dans la fratrie est acceptée.

Point particulier GP maternelle

L'école maternelle GP est sous menace de fermeture de classe. Le décompte initial en mars était de 76 élèves, mais la situation a évolué et le décompte avant la commission de dérogation est de 83 élèves.

Il est souligné que seulement 50 % des élèves prévisionnels / liste des enfants nés à Arnage en 2014 sont inscrits ce qui semble moins que d'habitude.

Questions des parents

Qu'en est-il des résidences locatives de Bergeronnettes ? 2 élèves pour GP sont prévus.

Qu'en est-il de la future résidence proche rue des collèges ? 22 logements sont prévus pour décembre. Pour l'instant ils ne sont pas affectés, mais la mairie doit se rapprocher de la Mancelle d'Habitation pour avoir de plus amples informations/détails.

Bilan des dérogations

Dérogations extérieures

6 dérogations extérieures sont étudiées, 5 sont refusées, 1 acceptée car correspond à une continuité de dérogation (passage Dolto – Renoir).

Dérogations internes

10 dérogations internes (entre GP et Dolto/Renoir) sont étudiées, 2 acceptées pour GP élémentaire/maternelle (notamment dans le contexte actuel), 3 dans la continuité de scolarité/fratrie, 5 refusées.

Il est souligné qu'une dérogation d'une élève en TPS sur Dolto n'est pas listée, et devrait correspondre à une dérogation pour une rentrée en GP maternelle. Elle sera acceptée.

Dérogations Arnage vers Le Mans

3 dérogations sont demandées, 1 acceptée en raison d'une situation particulière, 1 pour continuité de dérogation de fratrie, 1 dernière refusée (avis défavorable) mais qui risque d'être acceptée par la ville du Mans.

Dérogations Le Mans vers Arnage

1 dérogation demandée, et refusée.

Bilan effectifs

GP maternelle

Après la commission de dérogation, l'effectif prévisionnel est de 87 élèves.

La mairie doit contacter la Mancelle d'habitation concernant l'avancée du lotissement proche rue des collèges.

La mairie doit reprendre la liste des naissances sur Arnage en 2014, et croiser avec les personnes habitants toujours Arnage et relancer les parents pour une inscription.

Dolto

Les effectifs prévisionnels sont ~102 élèves. (contre 109 cette année)

Renoir

Les effectifs prévisionnels sont ~120 élèves.

Autres questions

Question des parents d'élèves : le nouveau gouvernement propose la remise en question des rythmes scolaires, avec la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Quelle est la position d'Arnage ?

Le Maire d'Arnage est favorable aux nouveaux rythmes scolaires et leur mise en place est globalement positive sur la commune, notamment en élémentaire (zanim's...), la maternelle peut être à revoir.

Les subventions seraient maintenues jusqu'en 2018 (2019 à confirmer). Il est rappelé que le dernier comité de pilotage s'est prononcé pour la continuité (avant les élections).

Cependant, la réflexion doit avoir lieu. Le prochain comité de pilotage des rythmes scolaires (04 juillet prochain) sera l'occasion de faire un nouveau bilan et de poursuivre la réflexion.